Bilan de santé: la Ministre **Laruelle** fait le **point**

C'est le 20 mai prochain que la Commission européenne présentera ses propositions législatives sur le «bilan de santé» de la Pac. Soit la traduction juridique des grandes lignes de la communication qu'elle avait présentée en novembre dernier. Sabine Laruelle a fait le point de la situation devant le Parlement fédéral.

Richard Cydzik

C'est le député fédéral Jean-Luc Crucke qui interrogeait en l'occurrence la Ministre Laruelle, laquelle a notamment l'agriculture dans ses attributions. Il lui demandait entre autres si une décision pourrait être prise cette année encore, étant donné les risques que l'an prochain, si le Traité de Lisbonne est ratifié dans les 27 Etats membres, l'aval du Parlement européen ne devienne indispensable – et dès lors risquerait de rendre la procédure d'adoption plus complexe et plus lente.

La communication de la Commission

Rappelons que la communication de la Commission sur le bilan de santé prévoyait une simplification («lissage» des aides); l'abandon d'instruments tels que l'intervention, la jachère ou les quotas laitiers – soit une déréglementation complète au niveau de l'offre ; ainsi qu'une baisse des montants affectés au 1er pilier (aides directes et ce qui reste du soutien des marchés) au bénéfice du 2ème pilier (développement rural). Ceci notamment aux fins de pouvoir relever de nouveaux défis (lutte contre le réchauffement climatique, contre le déclin de la biodiversité, gestion de certains risques, etc.).

Les explications de la Ministre Laruelle

La Ministre a rappelé qu'un premier cycle de discussions a eu lieu le 17 mars entre les 27 ministres de l'agriculture de l'UE. Ce Conseil agricole a approuvé à l'unanimité (moins deux abstentions: Tchéquie et Lettonie) les orientations de la Commission.

L'ensemble des États membres, moins les deux abstentions, a reconnu la justesse de l'analyse de la Commissaire à l'Agriculture, notamment à propos des nouveaux défis qui s'ouvrent à cette Politique agricole commune, en pointant l'efficacité et la rationalisation, mais aussi la simplification du système des paiements uniques qui doit être évalué et adapté comme toute nouvelle mesure. Le rôle des instruments de gestion et de soutien du marché est la meilleure réponse à apporter aux attentes nouvelles du marché mais est aussi la réponse à de nouveaux défis, que ce soit en termes de climat, de gestion de l'eau, de biocarburants ou de biodiversité.

Position belge

La Belgique a plaidé pour une stabilité dans un certain nombre de domaines. Pour les déclarations de paiements uniques, les États avaient deux possibilités: soit on se base sur une référence géographique et on a des droits de paiements uniques homogènes sur une région donnée, soit il y a le modèle historique, modèle que la Belgique a suivi.

La Belgique a plaidé pour qu'on ne change pas le système en cours de route et pour qu'on maintienne le modèle historique, quitte à permettre aux États membres qui veulent basculer de ce système vers le système géographique de le faire. La Belgique ne souhaitait pas qu'on change son système.

Vous connaissez le monde de l'agriculture, cela pourrait créer pas mal de problèmes et de remous, a déclaré Mme Laruelle.

En ce qui concerne un plus grand découplage, la Belgique plaide pour une adaptation et non pour une modification substantielle.

Dans sa première proposition, la Commission voulait abolir le système de jachère. Certes, le prix des céréales est élevé, mais le taux de jachère a été placé à 0%. Cela ne signifie pas que, dans trois ans, le marché sera moins porteur.

Peut-être faudra-t-il réactiver la gestion de l'offre. *C'est la raison pour laquelle nous avons demandé le maintien des instruments de gestion de l'offre, même s'il peut être mis à zéro, comme c'est actuellement le cas pour les céréales.*

Enfin, la Belgique continue de plaider pour un premier pilier fort et suffisamment financé.

Autrement dit, nous nous sommes opposés à une plus grande modulation qui viserait à transférer des moyens du premier pilier – donc, des droits de paiement unique – vers celui qui est dédié au développement rural. Nous pouvons ainsi voir que la Région wallonne ne parvient pas à dépenser les montants prévus à cet égard. Pour l'économie agricole, et par conséquent pour les revenus de chaque agriculteur, il importe de maintenir un premier pilier aussi solide que possible, compte tenu du glissement de certains moyens vers le second.

Et le secteur laitier?

Pour la réforme du secteur laitier, dit S. Laruelle, nous avons accepté une augmentation de 2% des quotas.

Mais il semblerait que la Commission européenne envisage de plaider pour une augmentation des quotas de l'ordre de 1% par an jusqu'en 2014.

Gardons en mémoire que l'abolition de ces quotas est prévue pour 2015, sauf si le Conseil prend une décision contraire.

Nous pouvons d'ailleurs observer des changements dans les prises de position. C'est ainsi que l'Allemagne commence à se dire qu'il conviendrait peut-être de laisser perdurer ce système après 2015. La France s'est déjà exprimée à ce sujet. Je ne sais pas si, en Belgique, nous obtiendrons un accord entre les Régions. En tout cas, la situation européenne évolue. En attendant, la Commission maintient la date prévue et souhaite augmenter graduellement les quotas laitiers tout en proposant un dispositif d'atterrissage en douceur.

En ce qui concerne les quotas, d'autres mesures proposées entraîneront des répercussions importantes sur le secteur. Il s'agit notamment des changements de modalité d'intervention pour le beurre, la poudre de lait écrémé, de la suppression du stockage privé pour le fromage, de l'aide au beurre destiné à la pâtisserie. Ces mesures risquent d'augmenter l'offre sur le marché traditionnel. Il importe donc de ne pas choisir une hausse des quotas laitiers sans réfléchir à ses éventuelles conséquences dans le marché concerné, explique la Ministre.

Abolition des quotas remise en cause?

La Belgique a rappelé que, pour elle, l'abolition des quotas laitiers en 2015 n'était pas aussi inexorable que semble le penser la Commission européenne. Effectivement, certains grands pays changent de position. La Belgique a également demandé une révision, dans le cadre de cet atterrissage en douceur, de la correction «matières grasses».

Les agriculteurs ont en effet un quota laitier qui est corrigé en fonction de la matière grasse.

La matière grasse a été prise en compte en 1984 lors de la mise en oeuvre des quotas laitiers. Or, à l'époque, le cheptel laitier n'était pas encore aussi spécialisé qu'aujourd'hui. Ceci est très technique, mais rien que cette mesure «correction matières grasses» peut représenter 5 à 6% des quotas laitiers pour la Belgique, ce qui est évidemment excessivement important. Nous verrons donc ce qu'il est possible de faire au niveau des propositions législatives, dit la Ministre.

Urgence

Evoquant l'éventuel report des décisions relatives aux propositions législatives pour 2009, et la codécision avec le Parlement européen en janvier 2009, la Ministre ne se prononce pas sur le sujet mais, à titre personnel, estime qu'il s'agit d'un bilan de santé et qu'il faut adapter une réforme qui doit produire ses effets jusqu'en 2013. Cet éventuel report assorti d'une codécision risque de reporter la réforme à fin 2009, début 2010. Adapter un système pour deux ans n'aurait plus beaucoup de sens. Je ne me prononce pas sur la codécision.

En revanche, la ministre souhaite que l'on puisse prendre des décisions concrètes le plus rapidement possible pour que les agriculteurs puissent s'adapter également le plus rapidement possible.

99985047 1708 plc sle

Ideal pour votre silo

NUTRILOR
NUTRITION - SANTÉ ANIMALE

SUPPLEMENTÉ EN PLANTES

Stimulez l'immunité de vos animaux grâce aux innovations NUTRILOR

BOVILOR® I/Se

Le Bovilor I/Se est un sel enrichi en IODE, SELENIUM et plantes bactériostatiques. Il peut être distribué comme un sel normal afin d'apporter le SELENIUM et l'IODE nécessaires au maintien de bonnes performances d'élevage de votre troupeau.

Mode d'emploi :

- Bovilor I/Se remplace le sel classique : 50 à 100 gr /jour / animal après le vêlage
- Bovilor I/Se peut être incorporé dans l'ensilage d'herbe à raison de 2 kg/tonne et entre 50 et 100 kg/Ha d'ensilage de maïs.

Eucalyptus

TENEURS :
- 500 mg/Kg IODE (sous forme Iodure de potassium pour une disponibilité maximale)
- 20 mg/Kg SELENIUM

Origan

Lavande

Thym

Le Bovilor I/Se contient un noyau de plantes destiné à contrôler le développement des bactéries pathogènes dans les silos et le rumen des animaux.

Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY: 0478/54.65.24
Damien GREGOIRE: 0473/52.33.96
Mathieu DECOSTER: 0498/97.97.60
Pierre LALOUX: 0475/65.94.63

SOIGNEZ Avec NUTRILOR MALIN

Nos bureaux seront fermés le 2 mai

ETS P. LALOUX s.a.
Zone industrielle de Sclayn-Anton
B-5300 ANDENNE
Tél. 085/84.60.36 - Fax 085/84.91.09
e-mail : nutrilor@skynet.be

SOIGNEZ Avec NUTRILOR MALIN

LA **CLEF** DES **CHAMPS**

1ère diffusion le samedi 03 mai 2008 à 14h00 sur La Une
rediffusion le dimanche 04 mai 2008 à 09H05 sur la Une
le lundi 05 mai à 10H00 sur la Une
le jeudi 08 mai à 23h45 sur la Une
et dans la boucle de nuit du samedi

Parcours d'artiste cette semaine dans la Clef des Champs. Nous vous Champs emmenons à la rencontre de René Hausman , dessinateur de renommée internationale mais aussi sculpteur, musicien et comédien confirmé. Il nous raconte son histoire peuplée de souvenirs de son enfance ardennaise nourrie de tradition, de contes et de légendes.

Nous vous proposerons aussi une promenade le long du sentier de l'étrange à Ellezelles, haut lieu de la sorcellerie folklorique en Belgique.

Retrouvez
LA CLEF DES CHAMPS
sur le télétexte
de la RTBF
à la page 156